Ministry of Economic Development and Trade 2003-2004 Accessibility Plan

Table of Contents

Introduction

Report on Achievements

Commitments and Strategies for 2003-2004:

- Methods to be taken to prevent new barriers;
- Business areas to be reviewed;
- Actions to be taken

For more information

Appendix A

Introduction

There are an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA) was passed into law.
In compliance with the obligation under the Ontarians with Disabilities Act, all ministries developed accessibility plans to meet an original, planned release date to the public of September 30, 2003. The plans were not released during the election period as part of standard election writ protocol.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario

Government confirmed its commitment to real positive change by working with Ontarians with disabilities and their families on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for the Ministry of Economic Development and Trade. The plan describes improvements to accessibility that the ministry has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Report on Achievements

Since the establishment of the Ministry of Economic Development and Trade's (MEDT) *Accessibility Planning Group (APG)* in early 2003, members have met several times to discuss strategies and opportunities for the ministry's accessibility plan. APG members also visited Variety Village to consult with staff regarding possible activities and approaches for consideration in creating the Ministry's plan.

In a deliberate effort to prevent barriers to employment with the ministry, the ministry's Human Resources and Facilities Services Branch has maintained full reception services in the Branch's reception area. We have ensured that this first point of customer contact and service to the public and our employees, is readily accessible to all.

The Ministry has made significant progress in improving access:

- An operational TTY telephone is maintained in the Human Resources and Facilities Services Branch. In addition, applicants can now e-mail or fax their applications directly to the Branch where they are placed in the appropriate competition file.

Employees with disabilities can obtain direct assistance from the branch reception area to obtain benefits forms or counseling. The branch semi-annually reviews recruitment and employment practices to identify and eliminate barriers.

All management employees were instructed to undertake training and MEDT has had 100% compliance.

All MEDT staff attended *"Performance Management and Learning and Development (PMLD)"* training. While not a specific chapter in the training, all participants were made aware of the need to be sensitive to the PMLD process as it pertains to employees with disabilities.

A number of workplace accessibility improvements have been installed, including: lever style door handles; telephones located at wheelchair height in the lobbies; and a new electronic barrier free access system on all floors without receptionists.

Eighty per cent of ministry telephones have been upgraded to have a hands-free feature and the remaining 20% will be replaced over the next 2 years. One hundred per cent of the ministry's field offices have been made wheelchair accessible.

The ministry has made significant workplace accommodation for employees with brain injuries, vision impairment or medical conditions such as migraine headaches. For example, in the case of an employee with a brain injury impairing their mobility, the ministry, in consultation with the employee's rehabilitation team, arranged for special ergonomic equipment including a desk and chair as well as a large screen computer specially adapted for the individual's use.

Our practice of issuing cell phones with 2-way radio capabilities to the Chief Fire Warden, OPP Staff Sergeant and any persons requiring emergency evacuation assistance, is now an OPS "Best Practice". Employees with disabilities have these with them at all times. Another OPS "Best Practice" is the issuance of a wallet sized "fan-out" card describing emergency procedures to all staff. This has proved to be of benefit to employees with disabilities because of its concise information on evacuation procedures. The card is currently being adapted to an accessible format.

Policies and procedures are in place to ensure employees and applicants receive accommodations as required. All employees have access to personal ergonomic assessments and all office furnishings are purchased or modified to comply with ergonomic assessment criteria and custom refined to employees' specific requirements. The ministry's orientation handbook details these and other key accessibility considerations for staff and client safety.

The Innovation and Business Development Branch has standard operating procedures in place ensuring that event/meeting locations are chosen with accessibility in mind. In addition, the registration form for a key ministry annual event, the Wisdom Exchange, has a separate section on "Special Requests/Mobility" to allow the ministry to fully satisfy all special requests.

MEDT publications are available in accessible formats from Publications Ontario. One of the ministry's most popular publications, "Starting a Small Business in Ontario", has been available on the ministry's web site in an accessible format for the past several years.

The ministry's web sites were rebuilt or retrofitted to update these sites to

ensure that they are accessible to persons with disabilities. The ministry's main web site with key information has an average of 50,000 visitors per month and is accessible to those who visit it. The ministry is in the process of rebuilding its intranet "StaffNet", to ensure that it is fully accessible.

The ministry committed in its 2003/2004 Business Plan to "ensure that ministry programs and services are accessible to people with disabilities, including web sites and publications as required".

Commitments and Strategies for 2003-2004

The ministry has chosen to focus on both internal activities as well as review specific programs that will impact on ministry clients. Ensuring that human resources policies, practices and services are scrutinized to identify, prevent and remove barriers will result in improved accessibility for employees with disabilities.

Through their consultation with Variety Village staff, MEDT's **Accessibility Planning Group** learned that a key component when dealing with people with disabilities is the importance of a positive and problem-solving attitude. Thus the ministry will ensure that awareness training for all staff including managers is provided and the performance management process is adapted to highlight ways to best use all ranges of abilities of all employees. This will likely be done in concert with Accessibility Directorate initiatives available on a government-wide basis.

Operating Divisions will be asked to review their policies and practices to ensure accessibility to clients for meetings and events and follow examples already operating in some areas of MEDT. The application process used by the Strategic Skills Investment Program, which is designed to help industry and the education

sector develop a highly skilled work force, will be reviewed to ensure that there are no barriers or disincentives for individuals with disabilities.

Methods to be taken to prevent new barriers

During the 2003-2004 fiscal year, the Ministry of Economic Development and Trade, will undertake the following activities to ensure that proposals for new acts, regulations, policies, programs and services are assessed with respect to their effect on people with disabilities:

Conduct an accessibility assessment of new operating proposals put forward in the 2004-2005 business planning submission;

Review all business and policy initiatives to ensure there are no proposals that present barriers to accessibility;

Provide guidance to policy and program development staff on how to ensure accessibility in proposals;

Representatives of the ministry's **Accessibility Planning Group** (a permanent committee within the ministry) will make presentations to the MEDT Executive Committee, Divisional Management and all employees on the ministry's accessibility plan and will provide advice to planning bodies within the ministry;

In concert with the Accessibility Directorate, training materials will be used to raise awareness on an ongoing basis with all ministry employees, e.g. accessibility materials added on an ongoing basis to

orientation kits for new employees and summer students; as well as information on the availability of employment accommodation as required by employees with disabilities;

Presentation materials on the ministry's accessibility plan will be prepared and updated for the use of the Deputy Minister and senior management at staff sessions;

The ministry's accessibility plan will be posted on the ministry's web and intranet site in an accessible format;

A staff survey will be designed and conducted to elicit suggestions from all staff on ways to identify and prevent new barriers. This survey will ask staff for advice on the best ways to engage stakeholders in this endeavour; and,

MEDT will direct clients to Publications Ontario if they require publications in an accessible format.

Business areas to be reviewed

Reviewing the acts and regulations the ministry is responsible for, and our policies, programs, practices and services, will help identify potential barriers and stop them before they are created.

This year, the Ministry of Economic Development and Trade will review the following business areas to determine their affect on people with disabilities:

Acts and Regulations

Ministry of Industry, Trade and Technology Act, 1990, Chapter M.27

The Ministry of Economic Development and Trade will continue to review the Act, to ensure the appropriate use of languages with respect to people with disabilities, as well as to identify any programs established in law that may have an impact on people with disabilities.

Policies and Programs

Human Resources

Staff from the human resources branch of the ministry will conduct an internal review and update the HR performance management policy to ensure that all performance agreements include a learning component to identify, prevent and remove barriers to accessibility. This will be accompanied by staff training.

Staff from the human resources and facilities services branch of the ministry will review processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality service and accommodation for people with disabilities.

Grant Programs

As a pilot, we will review the application process for the Strategic Skills Investment Program to include reference to Ontarians with Disability Act (ODA) requirements.

Practices and Services

Communications Practices

We will investigate the business case for a ministry 1-800 TTY line.

We will review practices for meetings and events to ensure accessibility for ministry clients and staff.

We will review transfer payment processes to take the opportunity to further sensitize our transfer payment recipients and all of our stakeholders to the provisions of the Act.

Actions to be taken

This section of the accessibility plan describes the specific measures we will be taking over the next 12 months to identify, prevent and remove barriers. Our approach focuses on first looking at areas that may have the greatest impact on our employees and our stakeholders.

Barrier identification and prevention

This year we will:

- Monitor this plan and design future plans;
- Conduct a survey of all employees to identify existing barriers to people with disabilities (both employees and clients) and solicit suggestions to remove these and prevent future barriers. After the survey, we will review the need to develop a ministry accessibility awareness learning plan;
- Put in place a full-time customer service representative in the human resources and facilities reception area. This individual will be trained to deal with people with disabilities, job applicants and current employees with disabilities. In addition, this individual will have custody of an upgraded Ministry TTY telephone line; and have ready access to medical, security and benefits information and assistance;
- Ensure that the human resources testing area is wheelchair accessible;
- Put in place E-recruitment membership to facilitate application to competitions from home or remote locations;
- Ensure that job advertisements will be available in accessible formats, i.e. Braille and adapted for hearing impaired;
- Ensure that all new managers and supervisors complete training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants with disabilities;

Adapt the performance management process to include consideration of the needs of employees with disabilities;

Provide field services staff with the training and resources to assist them in dealing with clients with disabilities and in encouraging employers to prevent any barriers to employment for individuals with disabilities; and

Provide ministry program managers and supervisors (with responsibility for procurement) with the "Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act" once distributed by Management Board Secretariat.

Improved accessibility in communications

This year we will:

Install a TTY line in the Communications and Public Affairs Branch. A dedicated staff person will be trained in its use and in dealing with clients with disabilities. Ministry communication vehicles will advertise TTY line availability.

Provide all Ministry staff with guidance on the procedures for responding to requests for publications in accessible formats

Improved accessibility of facilities

This year we will:

Ensure that all future renovations undertaken will meet or exceed the Ontario Building Code, and will target the removal or prevention of barriers to people with disabilities.

Improve the signage in Communications and Public Affairs Branch.

Counter heights in Communications and Public Affairs Branch reception areas will be reviewed for future

improvements.

Improved accessibility in technology

This year we will:

Establish learning plans for web masters regarding adaptive technology and accessible web site design;

See communications section regarding upgrade and addition of TTY line.

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number: 416-325-6666

TTY number: TBD

1-800 number: TBD

E-mail: info@edt.gov.on.ca

Ministry Web site address:
www.ontariocanada.com

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's Accessibility Ontario web portal at:
www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario

880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8.
Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call:
1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free:
1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queens Printer for Ontario

ISSN 1708-4229 Accessibility Plan - Ontario. Ministry of Economic Development and Trade
(Print)

Appendix A

Ministry of Economic Development and Trade

Executive Lead:

Lee Allison Howe, Assistant Deputy Minister of Corporate and Field Services.

Working Group Leads:

Dan Gordon, Director of Human Resources and Facilities Services Branch

Margaret Gilbey-Hart, Manager of Facilities Services

Lawrence Fagan, Legal Services Branch

Dale Lubitz, Communications and Public Affairs Branch

Lynn Goldmaker, Business Planning and Finance
Branch.

In order to ensure the entire ministry was involved in the planning process, the group was assisted in its work by the network of divisional executive assistants to assistant deputy ministers and the Deputy Minister's Executive Assistant.

E-mail this page.

Disclaimer | Contact Information | Privacy

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

© 2003 Queen's Printer for Ontario.

Ministère du Développement économique et du Commerce
Plan d'accessibilité 2003-2004

Table des matières

- Introduction
- Rapport sur les réalisations
- Engagements et stratégies en 2003-2004
  - Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle
  - Secteurs d'activité à étudier
  - Mesures à prendre
- Renseignements
- Annexe A

Introduction

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO) a été adoptée. Conformément aux termes de la LPHO, tous les ministères ont élaboré des plans d'accessibilité qui devaient être diffusés au public le 30 septembre 2003. Ces plans n'ont pas été publiés à cette date afin de respecter le protocole relatif à la période des élections

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province et leurs familles afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité

annuel du ministère du Développement économique et du Commerce. Il décrit les mesures que le ministère a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

Depuis sa création au début de 2003, le Groupe sur la planification de l'accessibilité (GPA) du ministère du Développement économique et du Commerce s'est réuni plusieurs fois pour discuter des stratégies et des possibilités découlant du plan d'accessibilité du ministère. Les membres du GPA se sont aussi rendus au Variety Village pour consulter le personnel sur les mesures et les approches à prendre en compte dans l'établissement du plan d'accessibilité du ministère.

Dans un effort délibéré pour prévenir les obstacles à l'emploi au sein du ministère, la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations a maintenu des services d'accueil complets dans la salle de réception du ministère. Nous avons veillé à ce que le premier point de contact et de service avec le public et nos employés soit facilement accessible à tous.

Le ministère a fait des progrès importants en vue de l'amélioration de l'accessibilité.

La Direction des ressources humaines et de la gestion des installations possède un téléphone ATS opérationnel. En outre, les personnes qui postulent un emploi au ministère peuvent maintenant transmettre leur demande par courriel ou par télécopieur directement au personnel de la Direction qui veillera à l'inclure au dossier relatif au concours visé.

Les employés handicapés peuvent obtenir les formulaires de demande de prestations ou des conseils directement auprès du personnel du service d'accueil de la Direction. La direction examine tous les semestres les méthodes de recrutement et d'emploi afin de repérer et d'éliminer les obstacles.

Les gestionnaires du ministère ont reçu la consigne de suivre la formation prévue par la Loi, et tous l'ont déjà suivie.

Tous les employés du ministère ont participé au cours de gestion, de formation et de développement en matière de performance. Bien qu'aucune composante de ce programme n'ait spécifiquement porté sur ce sujet, tous les participants ont été sensibilisés à l'importance de tenir compte des besoins des employés handicapés dans le cadre du processus de gestion, de formation et de développement en matière de performance.

Un certain nombre de dispositifs visant à améliorer l'accessibilité des locaux ont été installés, dont des poignées de type bec-de-canne; des téléphones à la hauteur des fauteuils roulants dans les halls d'entrée; et un nouveau système électronique d'accès facile sur tous les étages sans réceptionniste.

Quatre-vingts pour cent des téléphones du ministère ont été modifiés pour en faire des téléphones à mains libres et les vingt pour cent restants seront remplacés au cours des deux prochaines années. La totalité des bureaux régionaux du ministère seront devenus accessibles aux fauteuils roulants.

Le ministère a apporté d'importantes adaptations à son milieu de travail à l'intention des employés souffrant d'un traumatisme crânien, d'un handicap visuel ou d'un problème médical comme les migraines. À titre d'exemple, dans le cas d'un employé qu'un traumatisme crânien a rendu moins mobile, le ministère, en consultation avec son équipe de réadaptation, a commandé à son intention un ameublement ergonomique spécialement adapté à ses besoins dont un bureau, un fauteuil et un grand écran d'ordinateur.

Notre pratique qui consiste à équiper d'un appareil radio émetteur-récepteur le chef de la protection contre les incendies, le sergent d'état?major de la Police provinciale et toute personne ayant besoin d'aide en cas d'évacuation d'urgence est maintenant considérée comme une « pratique exemplaire » dans la FPO. Les employés handicapés portent cette radio sur eux en permanence. Une autre « pratique exemplaire » dans la FPO consiste à publier une carte accordéon de taille compacte rappelant aux personnes handicapées les procédures à suivre en cas d'évacuation. La carte sera bientôt disponible sur format de substitution.

Des politiques et des modalités sont en place pour veiller à ce que les employés et les personnes qui postulent un poste au ministère bénéficient des

adaptations dont ils ont besoin. Tous les employés peuvent obtenir une évaluation de leurs besoins ergonomiques, et tout l'ameublement de bureau est commandé et adapté pour tenir compte de cette évaluation ainsi que des besoins spécifiques de l'employé. Le guide d'orientation du ministère donne des précisions sur ces évaluations ainsi que d'autres importantes considérations en matière d'accessibilité qui sont liées à la sécurité du personnel et de la clientèle du ministère.

La Direction de l'innovation et du développement des entreprises a mis en place des procédures opérationnelles types exigeant qu'on prenne en compte l'accessibilité dans le choix des lieux pour la tenue d'événements et de réunions. En outre, le formulaire d'inscription à la Foire aux idées, événement annuel important organisé par le ministère, comporte une section distincte portant sur les demandes spéciales ou la mobilité. Le ministère ne ménage aucun effort pour satisfaire pleinement ces demandes spéciales.

Les publications du ministère sont disponibles sur support de substitution auprès de Publications Ontario. L'une des publications les plus prisées du ministère, intitulée « Fondation d'une petite entreprise en Ontario », est disponible sur le site Web du ministère sur support de substitution depuis plusieurs années déjà.

Les sites Web du ministère ont été modifiés ou remaniés pour veiller à ce qu'ils soient accessibles aux personnes handicapées. Le nombre de personnes qui visitent le site Web principal du ministère, qui contient des renseignements clés, s'élève en moyenne à 50 000 par mois. Ce site est pleinement accessible. Le ministère réaménage à l'heure actuelle son site Intranet destiné au personnel pour le rendre entièrement accessible.

Le ministère s'est engagé dans son plan d'activités de 2003?2004 à « veiller à ce que ses programmes et ses services soient accessibles aux personnes handicapées, et notamment ses sites Web et ses publications, le cas échéant. »

Engagements et stratégies en 2003-2004

Le ministère a décidé de mettre l'accent tant sur les

activités internes que sur l'examen de programmes particuliers qui ont une incidence sur ses clients. En veillant à ce que ses politiques, ses pratiques et ses services en matière de ressources humaines soient examinées pour repérer, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité, le ministère améliorera l'accessibilité des employés handicapés.

Les consultations tenues avec le personnel de Variety Village ont appris au **Groupe sur la planification de l'accessibilité** du ministère que ce qui importe lorsqu'on a affaire à des personnes handicapées, c'est d'avoir une attitude positive axée sur la recherche de solutions aux problèmes. Le ministère verra donc à ce que l'ensemble de son personnel, et notamment ses gestionnaires, suivent le cours de sensibilisation aux questions liées à l'accessibilité, et le processus de gestion du rendement a été adapté de manière à faire ressortir la façon de tirer le meilleur parti possible de toute la gamme des aptitudes des employés. Ces mesures seront vraisemblablement prises de concert avec des initiatives déjà mises en œuvre dans l'ensemble du gouvernement par la Direction générale de l'accessibilité.

Les divisions opérationnelles se verront demander de revoir leurs politiques et leurs pratiques pour veiller à ce que les réunions et événements soient accessibles à leur clientèle, et de s'inspirer de modèles déjà en place dans certaines parties du ministère. Le processus de présentation de demandes utilisé par l'initiative « Investissement dans les compétences stratégiques », qui vise à aider les secteurs de l'industrie et de l'éducation à former une main-d'œuvre hautement qualifiée, sera revu pour s'assurer qu'il ne comporte pas d'obstacles ou d'éléments dissuasifs pour les personnes handicapées.

Mesures à adopter pour éviter tout nouvel obstacle

Au cours de l'exercice financier 2003?2004, le ministère du Développement économique et du Commerce entreprendra les activités suivantes pour veiller à ce que l'incidence sur les personnes handicapées des lois, règlements, politiques, programmes et services proposés soit évaluée :

- effectuer une évaluation de l'accessibilité de nouvelles propositions opérationnelles avancées dans les présentations relatives à la planification opérationnelle pour 2004?2005;
- revoir toutes les initiatives en matière d'opérations et de politiques pour veiller à ce qu'elles ne créent

pas de nouvel obstacle à l'accessibilité;

fournir des conseils au personnel chargé de l'élaboration des politiques et des programmes sur la façon de prendre en compte l'accessibilité dans les propositions;

les représentants du **Groupe sur la planification de l'accessibilité** (un comité ministériel permanent) présenteront le plan d'accessibilité du ministère au comité exécutif, aux gestionnaires des divisions et à tous les employés du ministère, et fourniront des conseils à cet égard aux organes de planification du ministère;

de concert avec la Direction générale de l'accessibilité, le matériel de formation sera utilisé pour sensibiliser de façon continue tous les employés du ministère aux questions liées à l'accessibilité, c'est-à-dire que du matériel sur l'accessibilité sera ajouté aux trousses d'orientation destinées aux nouveaux employés et aux étudiants d'été de même que des renseignements sur la disponibilité des adaptations aux emplois demandées par les personnes handicapées;

des exposés sur le plan d'accessibilité du ministère seront préparés et mis à jour afin de pouvoir être utilisés par le sous-ministre et la haute direction du ministère lors des séances de discussion avec le personnel;

le plan d'accessibilité du ministère sera affiché sur les sites Web et Intranet du ministère sur un support accessible;

un sondage du personnel sur les façons de cerner et de prévenir de nouveaux obstacles sera élaboré et réalisé. Ce sondage sollicitera l'avis du personnel sur les meilleures façons de faire participer les intervenants à cette initiative; et

le ministère dirigera les clients vers Publications Ontario s'ils ont besoin de publications sur format accessible.

Secteurs d'activité à étudier

Le fait pour le ministère d'examiner les lois et les règlements dont il est chargé de même que ses politiques, programmes, pratiques et services aidera à cerner des obstacles potentiels et à les éliminer avant qu'ils ne soient créés.

Cette année, le ministère du Développement économique et du Commerce examinera les secteurs d'activité suivants pour établir leur incidence sur les personnes handicapés :

Lois et règlements

Loi de 1990 sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, chapitre M.27

Le ministère du Développement économique et du Commerce continuera d'examiner la Loi pour veiller à ce qu'elle utilise bien le langage qui convient en ce qui concerne les personnes handicapées, et pour repérer tout programme établi en vertu de cette loi susceptible d'avoir une incidence sur les personnes handicapées.

Politiques et programmes

Ressources humaines

Le personnel de la Direction des ressources humaines du ministère mènera un examen interne et actualisera la politique de gestion du rendement en matière de RH pour que toutes les ententes de rendement comportent une composante de formation sur le repérage, la prévention et l'élimination des obstacles à l'accessibilité. Cet examen et cette actualisation s'accompagneront d'une formation destinée au personnel.

Le personnel de la Direction des ressources humaines et de la gestion des installations du ministère examinera les processus pour les concours de dotation afin de cerner les domaines où il serait possible d'améliorer la qualité des services et des adaptations destinés aux personnes handicapées.

Programmes de subventions

Dans le cadre d'un projet pilote, nous examinerons le processus de demande pour l'initiative Investissement dans les compétences stratégiques pour faire en sorte qu'il y soit question des exigences de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Pratiques et services

Pratiques en matière de communications

Nous effectuerons une analyse de rentabilisation relativement à la création d'une ligne ATS sans frais.

Nous examinerons les pratiques relatives à la tenue de réunions et d'événements pour veiller à ce que celles-ci soient accessibles aux clients et aux employés du ministère.

Nous examinerons les processus de paiements de transfert pour profiter de l'occasion de sensibiliser encore davantage les récipiendaires de paiments de transfert ainsi que les intervenants aux dispositions de la Loi.

Mesures à prendre

Cette partie du plan d'accessibilité décrit les mesures précises que nous prendrons au cours des douze prochains mois pour repérer, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité. Nous comptons d'abord examiner les activités susceptibles d'avoir la plus grande incidence sur nos employés et nos intervenants.

Repérage et prévention des obstacles

Voici ce que nous comptons faire cette année :

- surveiller la mise en œuvre de ce plan et élaborer des plans futurs;
- mener un sondage auprès de tous les employés en vue de repérer les obstacles actuels auxquels font face les personnes handicapées (tant nos employés que nos clients), et solliciter leurs suggestions quant à la façon de prévenir et d'éliminer tout nouvel obstacle. Après ce sondage, nous examinerons le bien-fondé d'élaborer un plan ministériel de sensibilisation à l'accessibilité;
- nommer un représentant à temps plein du service à la clientèle qui travaillera dans la salle de réception du service des ressources humaines et des installations. Cette personne sera formée pour s'occuper des personnes handicapées, des demandeurs d'emploi et des employés handicapés actuels du ministère. En outre, elle s'occupera d'une

ligne de téléphone ATS améliorée et aura librement accès à des renseignements et à de l'aide sur les questions liées à la santé, à la sécurité et aux prestations;

veiller à ce que la partie du service des ressources humaines réservée à l'administration des examens soit accessible aux fauteuils roulants;

instituer un service de recrutement en ligne pour qu'il soit possible de présenter sa candidature à un concours à partir de la maison ou d'endroits éloignés;

s'assurer que les avis de recrutement soient disponibles sur support accessible comme le braille et un support adapté aux besoins des personnes ayant un handicap auditif;

veiller à ce que tous les nouveaux gestionnaires et superviseurs aient suivi la formation sur la façon de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des employés ainsi que des personnes handicapées qui postulent un poste au sein du ministère;

adapter le processus de gestion du rendement pour qu'il prenne en compte les besoins des personnes handicapées;

fournir aux employés des bureaux régionaux la formation et les ressources voulues pour les aider à s'occuper des clients handicapés et encourager les employeurs à prévenir tout obstacle en matière d'emploi pour les personnes handicapées; et

fournir aux gestionnaires et aux superviseurs de programme (chargés des achats) les lignes directrices sur la mise en œuvre de la Loi sur les personnes handicapées une fois qu'elles auront été rendues publiques par le Secrétariat du Conseil de gestion.

Amélioration de l'accessibilité en matière de communications

Voici ce que nous comptons faire cette année :

installer une ligne ATS à la Direction des communications et des affaires publiques. Une personne sera formée au maniement de cet appareil et sera exclusivement chargée de s'en occuper, ainsi que de s'occuper des personnes handicapées. Le

ministère fera connaître l'existence de la ligne téléphonique ATS dans ses outils de communication;

fournir à tous les employés du ministère des conseils sur la façon de répondre aux demandes de publications sur format accessible.

Amélioration de l'accessibilité des locaux

Voici ce que nous comptons faire cette année :

veiller à ce que toutes les rénovations futures qui seront entreprises respectent ou dépassent les lignes directrices du Code du bâtiment de l'Ontario, et visent à éliminer ou à prévenir les obstacles à l'accessibilité des personnes handicapées;

améliorer les panneaux indicateurs à la Direction des communications et des affaires publiques. Abaisser au besoin la hauteur des comptoirs dans les salles d'attente de la Direction des communications et des affaires publiques.

Amélioration de l'accessibilité à la technologie

Voici ce que nous comptons faire cette année :

élaborer des plans de formation destinés aux webmestres et portant sur la technologie adaptée et la conception de sites Web accessibles;

voir la partie sur les communications au sujet de l'amélioration et de l'ajout d'une ligne téléphonique ATS.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 416 325-6666

Numéro ATS : à déterminer

Sans frais à déterminer

Courriel : info@edt.gov.on.ca

Site Web du ministère :
http://www.ontariocanada.com/ontcan/fr/home_fr.jsp

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à :
http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html.
Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution, sur demande, à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto, (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800-268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4245 Plan d'accessibilite- Ontario. Ministère du Développement
économique et du Commerce

Appendix A

Ministère du Développement économique et du Commerce

Responsable exécutif

Lee Allison Howe, sous-ministre adjointe des Services ministériels et régionaux

Responsables du Groupe de travail

Dan Gordon, directeur, Direction des ressources humaines et de la gestion des installations

Margaret Gilbey-Hart, chef, Gestion des installations

Lawrence Fagan, Direction des services juridiques

Dale Lubitz, Direction des communications et des affaires publiques

Lynn Goldmaker, Direction de la planification des activités et des finances.

Pour veiller à ce que le ministère au complet participe au processus de planification, le Groupe a été appuyé dans ses travaux par le réseau des adjoints administratifs régionaux des sous-ministres adjoints et par l'adjointe administrative de la sous-ministre adjointe.

Envoyer cette page par courriel.

Avis de non-responsabilité | Pour nous joindre | Confidentialité

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

© 2003 Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.